

Objectif : Permettre la transmission de l'ensemble des pièces d'un dossier (natif papier ou numérique) aux services consultés dans le cadre de consultations numériques et l'envoi de la décision au contrôle de légalité.



Le tableau de bord (vert) PLAT'AU permet de visualiser l'ensemble des échanges qui peuvent avoir lieu entre DDC et PLAT'AU durant la vie du dossier : transmission du dossier initial, des pièces complémentaires, de la ou les décision(s), envoi et réception de consultations (transitant par PLAT'AU), transmission au contrôle de la légalité.

Pour toute question sur l'utilisation de PLAT'AU, n'hésitez pas à nous contacter (03.57.88.33.48).

- Sélectionner un dossier à partir de Droits de Cités puis cliquer sur le tableau de bord vert PLAT'AU :
 - 3 phases apparaissent à l'ouverture du tableau de bord :
 « Initiale », « Décision » et « Contrôle égalité ».
 D'autres phases apparaitront au cours de la vie du dossier (courrier, complément, consultation, avis...).

Transmissions PLAT	T'AU										×
A transmettr	re 🗌 T	ransmis 📃	Т	ransmis partiellement 📃	Reçu 📃		Erreur				
Nom de dossie	er 🗨 👘		Strict 📃				Adresse du t	errain			
Demandeur princip	al						Commune		•		
Décision, entr	e	et 📰					Plateforme		•		
Transmission, entr	те	et et					Phase		•		
Type de dossie	er		•			Тур	e de décision		•		
					3 lignes retournées	sur 3					
Dossier	ID PLATAU	Demandeur principal		Adresse du terrain	Commune	Intervenant	Phase	Date d'Enrôlement	Transmissibilité	Plateforme	Date de dé
		SCP THOMAS ET J	ACOB - NOTAI		MONTIGNY-LES	PLAT'AU	Initiale	23/02/2022	À vérifier avant transmission	PLATAU	
		SCP THOMAS ET J	ACOB - NOTAI		MONTIGNY-LES	PLAT'AU	Décision	23/02/2022	Non transmissible	PLATAU	
		SCP THOMAS ET J	ACOB - NOTAI		MONTIGNY-LES	PLAT'AU	Contrôle Légalité	23/02/2022	Non transmissible	PLATAU	
•											•
			¢	Voir (2)	Vérificatio	n Transmiss	ibilité Transi	mettre			1







Phase « Initiale » :

Transmission <u>incombant à la commune</u>, à la réception du dossier en mairie

Le statut de cette phase est « à vérifier avant transmission ». Pour pouvoir transmettre, il convient de :

> Sélectionner la ligne puis cliquer sur « Vérification Transmissibilité » puis sur Oui (voir ci-dessous).

Transmissions PLAT'AU										×
A transmettre	Transmis		Transmis partiellement 📃	Reçu 📃		Erreur				
Nom de dossier	-	Strict 📃				Adresse	du terrain			
Demandeur principal						Commune		•		
Décision, entre	📰 et					Plateforme		•		
Transmission, entre	et 📰					Phase		•		
Type de dossier		•			Ту	pe de décision		•		
				3 lignes retournées	sur 3					
Dossier ID PLATAU	Demandeur principal		Adresse du terrain	Commune	Intervenant	Phase	Date d'Enrôlement	Transmissibilité	Plateforme	Date de dé
	SCP THOMAS ET .	JACOB - NOTAL.		MONTIGNY-LES	PLAT'AU	Initiale	23/02/2022	À vérifier avant transmission	PLATAU	
	SCP THOMAS ET .	JACOB - NOTAL.		MONTIGNY-LES	PLAT'AU	Décision	23/02/2022	Non transmissible	PLATAU	
	SCP THOMAS ET .	JACOB - NOTAL.		MONTIGNY-LES	PLAT'AU	Contrôle Lég	alité 23/02/2022	Non transmissible	PLATAU	
			Voir (2) Vérificatio	n Transmiss	sibilité Tr	ansmettre			







Soit tous les champs violet-bleu sont <u>correctement renseignés</u> dans Droits de Cités alors le message ci-contre apparaît et le bouton « Transmettre » est dégrisé.

Les informations du dossier de la transmission initiale PLATAU sont corrects

Ok

Soit certains champs violet-bleu ne sont <u>pas tous correctement</u> <u>renseignés</u> dans Droits de Cités alors un message d'erreur apparaît avec une indication sur le ou les champs à corriger. Une fois complété(s), il convient de faire à nouveau la vérification pour permettre la transmission.



Cliquer à présent sur « Transmettre » : le statut de la phase Initiale change et passe « En attente » puis « Transmission en cours » et enfin « Transmis » accompagnée d'un numéro d'**ID PLAT'AU** (preuve de la bonne transmission à cette plateforme).

ansmissions PLAT'AU											
A transmettre	Transmis 📃	Transmis pa	rtiellement 📃	Reçu 📃	Erre	eur 📃					
Nom de dossier		Strict 📃			A	dresse du ter	ain				
Demandeur principal					Co	ommune			•		
Décision, entre	iii et				Plat	teforme			-		
Transmission, entre	iii et					Phase			•		
						deleter.					
Type de dossier		•			Type de d	lecision			•		
Type de dossier		T	3 1	ignes retournées sur	Type de d	lecision			•		
Type de dossier	ID PLATAU	Demandeur principal	3 l Adresse du terrain	lignes retournées sur	r 3 Commune	Intervenant	Phase		▼ Date d'Enrôle	ement Transmi	ssibilité
Type de dossier	ID PLATAU	Demandeur principal SCP THOMAS ET JACOB - NOT	3 I Adresse du terrain Al Ching a la Dan	lignes retournées sur	r 3 Commune MONTIGNY-LES	Intervenant PLAT'AU	Phase Initiale		Date d'Enrôle 23/02/2022	ement Transmi En atte	ssibilité
Type de dossier	ID PLATAU	Demandeur principat SCP THOMAS ET JACOB - NOT SCP THOMAS ET JACOB - NOT	3 I Adresse du terrain Al	lignes retournées sur	r 3 Commune MONTIGNY-LES	Intervenant PLATAU PLATAU	Phase Initiale Décision		Date d'Enrôle 23/02/2022 23/02/2022	ement Transmi En atte Non tra	ssibilité nte
Type de dossier	ID PLATAU	Demandeur principal SCP THOMAS ET JACOB - NOT SCP THOMAS ET JACOB - NOT SCP THOMAS ET JACOB - NOT	3 (Adresse du terrain Al Al Al Al	lignes retournées sur Additional A	r 3 Commune MONTIGNY-LES MONTIGNY-LES	Intervenant PLATAU PLATAU PLATAU	Phase Initiale Décision Contrôle	Légalité	Date d'Enrôle 23/02/2022 23/02/2022 23/02/2022	ement Transmi En atte Non tra Non tra	ssibilité nte nsmissible nsmissible
Type de dossier	ID PLATAU	Demandeur principat SCP THOMAS ET JACOB - NOT SCP THOMAS ET JACOB - NOT	3 I Adresse du terrain Al Adresse du terrain Al Adresse du terrain Al Adresse du terrain Al	lignes retournées sur	r 3 Commune MONTIGNY-LES MONTIGNY-LES	Intervenant PLATAU PLATAU PLATAU	Phase Initiale Décision Contrôle	Légalité	Date d'Enrôle 23/02/2022 23/02/2022 23/02/2022	ement Transmi En atte Non tra	ssibilité nte nsmissible nsmissible
Type de dossier	ID PLATAU	Demandeur principal SCP THOMAS ET JACOB - NOT SCP THOMAS ET JACOB - NOT SCP THOMAS ET JACOB - NOT Demandeur principal	3 I Adresse du terrain Al 2010 - 10 Door Al 2010 - 10 Door Adresse du te	lignes retournées sur	r 3 Commune MONTIGNY-LES MONTIGNY-LES MONTIGNY-LES	Intervenant PLATAU PLATAU PLATAU Interv	Phase Initiale Décision Contrôle	Légalité Phase	▼ Date d'Enrôle 23/02/2022 23/02/2022 23/02/2022	ement Transmi En atte Non tra Non tra Date d'Enrôlemen	ssibilité nte nsmissible nsmissible







Phase « Courrier » :

Cette ligne s'ajoute dès lorsqu'un document catégorisé « **Courrier** » et codifié « **Premier mois** » est

Transmission <u>incombant au Pôle ADS</u> (excepté certaines communes)

Propriétés du	document	x
Nom du fichier	courrier_PREMIERMOIS_2_1. Sélectionner	
Date	Origine SCAN	
Nom origine du	fichier	
Titre	Pièces manquantes	
Catégorie	Courrier 🔹	
Code	Premier mois	
	Indice 2 Version 1	
Description		
✓ Transm	nission PLAT'AU	
	Valider Fermer	



injecté.

Phase « Complément » : Transmission incombant à la commune

Cette ligne s'ajoute dès qu'un nouvel élément est injecté dans les fichiers attachés (pièces complémentaires ou tout autre document).

- Sélectionner la ligne et cliquer sur « Transmettre » (pas de vérification à faire pour cette étape). Les statuts de cette phase seront identiques aux phases précédentes.
- A chaque réception de pièces complémentaires, il faudra procéder à la transmission des pièces sur PLAT'AU.

N.B. 1 : À la suite de la validation de l'arrivée de pièces complémentaires numériques, une transmission automatique (à vérifier tout de même) est générée sur PLAT'AU (statut « en attente »). Pour les dossiers papiers, la transmission se fera <u>manuellement</u> en cliquant sur « Transmettre ».

N.B. 2 : Il est nécessaire d'être vigilent pour l'envoi de ces phases « Complément » car un service consulté n'ayant pas accès aux derniers éléments du dossier peut émettre un avis erroné. De même que l'envoi de la décision au contrôle de légalité sans l'intégralité des pièces aurait des répercussions sur la légalité de l'acte.





Transmissions F Ext	но													
A transmettr	re 📃 🛛 Trans	smis 📃 🛛 F	teçu 📃	Erreur										
Nom de dossie	er	D				Adre	esse du terrain							
Demandeur princip	al						Commune		•					
Décision, entr	e	📰 et					Plateforme		•					
Transmission, entr	re i	🧰 et												
Type de dossie	er	•				Тур	e de décision		•					
			Tout onvo	i de décision à P	lat'au cónàra l'u	anvoi conioint a	u Service de Li	ianlit.i						
	Tout envoi de décision à Plat'au génère l'envoi conjoint au Service de Légalité													
					3 lignes retourn	iées sur 3								
Dossier	ID PLAT'AU	Demandeur principal	Adresse du terrain	Commune	Intervenant	Phase	Date d'Enrôlement	Transmissibilité	Plateforme	Date de décision	Date de transmissio	or Compe		
	L45-MJX-EVK	Jean-Marie GE		MARLY	PLATAU	Initiale	01/01/2022	Transmis	PLATAU		30/11/2022	Le Ma		
		Jean-Marie GE		MARLY	PLATAU	Décision	01/01/2022	Non transmissible	PLATAU			Le Ma		
		Jean-Marie GE		MARLY	PLATAU	Complément	01/01/2022	Transmissible	PLATAU			Le Ma		
1								1						
					100						-			
				Voir ()	10) Vierfie	ation Transmiss	bilité Trans	mettre			0			
			÷											



Phase « Décision » : Transmission incombant à la commune

Cette phase ne pourra s'ajouter et devenir transmissible que si un arrêté (accompagné des éventuels avis) est intégré aux documents attachés et enregistré de la façon suivante : Catégorie « **Arrêté** » et Code « **Décision** »

 Sélectionner la ligne et cliquer sur « Transmettre » (pas de vérification à faire pour cette étape).

		÷		-									
A transmettre		Transmis partielle	ement Keçu	Ern	eur 📋								
Nom de dossier		Strict			Adresse du terrai	n	_						
Demandeur principal	-			C	ommune		•						
Décision, entre	et 📃			Pla	teforme		-						
Transmission, entre	et et				Phase		-						
Type de dossier				Type de (lécision		•						
Dossier	ID PLATAL	Demandeur principal	Adresse du terrain	Sur 3	Intervenant	Phase	Date d'Enrôlement	Tracomissibilité					
	L79-R3X-ZZR	SCP GODARD REMY GIRARD		METZ	PLATAU	Initiale	01/01/2023	Transmis					
		SCP GODARD REMY GIRARD		METZ	PLAT'AU	Décision	01/01/2023	Transmissible					
		SCP GODARD REMY GIRARD	فستشسقه	METZ	PLAT'AU	Contrôle Légalité	01/01/2023	Non transmissible					
à			Voir (1) Vérification	Transmissibilité	Transmett	re		A 1					





	le de légalité			
Une décision va être notification au contro	transmise à P ôle de légalité ?	lat'au. Souh	aitez-vous envoy	er une
	Oui	Non		

Cliquer sur OUI si vous souhaitez transmettre au contrôle de la légalité via PLAT'AU sinon cliquer sur NON si vous souhaitez transmettre à @ctes directement via votre logiciel.

Vérifier que les phases « Décision » et « Contrôle légalité » changent de statut. Les statuts de ces phases seront identiques aux phases précédentes.

3 lignes retournées sur 3												
Dossier	ID PLAT'AU	Demandeur principal	Adresse du terrain	Commune	Intervenant	Phase	Date d'Enrôlement	Transmissibilité	é			
	L79-R3X-ZZR	SCP GODARD REMY GIRARD		METZ	PLAT'AU	Initiale	01/01/2023	Transmis				
		SCP GODARD REMY GIRARD	فسنقطك	METZ	PLAT'AU	Décision	01/01/2023	En attente				
		SCP GODARD REMY GIRARD		METZ	PLAT'AU	Contrôle Légalité	01/01/2023	En attente				

- Si la phase « Contrôle légalité » reste « Non transmissible », merci de bien vouloir prévenir le Pôle ADS afin que l'éditeur soit informé du flux bloqué.
- Un accusé de réception du contrôle de la légalité (@ctes) vous parviendra alors par mail (adresse préalablement validée par vos soins) de la part de <u>urbanisme@eurometropolemetz.eu</u>.
 - A ce jour, seul le service instructeur est destinataire de cet accusé-réception qui vous est retransmis par notre secrétariat.

Les réintégrations automatiques des accusés de réception du contrôle de la légalité sont dorénavant visibles :

OXW-DF	P4-GDK	ME CATHERINE LE	DINGER		SAINT-PRIVAT-L PLAT'AU	PEC Contrôle L 23/02/2022	l Reçu
						;;;	
			PEC Contôle de	: Légalité Ir la REC Contrôle de Légalité			×
			Date d'émission		Téléphone de l'auteur		
			07/03/2024				
			Email de l'auteur		Code d'enrôlement du service 7KN-1JR-WO3		
			Identité de l'auteu	r			
			Statut de la PEC	Pris en compte			
				ments joints à la PEC Contrôle de Légalité			
			Document lie a une	e prise en charge Contrôle légalité legalite_ACCUSE_1_1	1.pdf		voir
							Fermer
							EUROMÉ
métropole de Metz - Document re	essource -	11/2024				•	

* via le tableau de bord PLAT'AU



* via ou dans les fichiers attachés du dossier

03/10/2024	legalite	ACCUSE	1	1	PL	LATAU	Document lie a une prise en cha	legalite_ACCUS	

Attention :

Si vous recevez de la part de @ctes un accusé réception indiquant une télétransmission en échec, il conviendra d'effectuer une transmission via votre logiciel directement relié à @ctes. Droits de Cités ne nous permet pas de renvoyer à nouveau la décision. Sandrine DEBUIRE reste à votre disposition pour échanger sur ce type de messages.

Quels sont les champs à compléter dans Droits de Cités pour permettre la transmission sur PLAT'AU ?

- Dans l'onglet « Dépôt », il convient de remplir tous les champs violetbleu relatifs à PLAT'AU, à savoir :
 - ✓ Compétence
 - ✓ Date de la demande (date à laquelle le formulaire cerfa a été signé par le demandeur)
 - ✓ Demandeur (si personne morale alors indiquer le n° SIRET à 14 chiffres et la raison sociale)
 - Représentant (si le demandeur est une personne morale) : uniquement les nom et prénom de la personne
 - ✓ Auteur (= architecte, à rentrer en tant que particulier) + cocher la case adéquate relative au recours ou non à l'architecte
 - Adresse du terrain principal
 - ✓ Surface du terrain





Dossier			Parcelles du dossier	-
leçu en mairie 09/11/2022 🔛	Limite initiale 09/12/2022	Demande 08/11/2022		+
Vebut daffichage	Au plus tard le 24/11/2022	Pin 🔐		-
Compétence Le Maire	•	Transmis EPCI		
nstructeur	-	Téléphone : 03 57 88 33 56		Info
ecteur Taxe d'Aménagement				DGI
Acteurs du dossier				
Demondeur		2 V	Acceptation de notification	
Représentant		2	electronique	
Auteur		9.		
Descer life size			Recours architecte	
- right scare		12 4	Disfaration for Donneur d'un	
	Autres intervenants		architecte non obligatoire	
Terrain				
Principal		Que	rtier	•
Secondaire		🛃 Sec	teur	•
kurface 462,00m ²	Calcul du cumul des surfaces		Autres adresses	
Projet				
Ascription Pose fenêtre de toit.		Hau	teur	
		Surf	lace d'emprise	
Vesignation		Surf	face de plancher	

<u>Auteur</u> :

Si recours à un architecte : l'intégrer en tant que particulier

Auteur														×
✓ Particu	lier 🗌 P	ersonne m	norale		Catégorie	Ar	chitecte	2		•	🗌 Desti	nataire des	courrier	s
Qualité				Nom					Prér	nom				
			•	AFD					•					
N°	B/T/	Туре			Excipient	Libe	llé							
10		rue		•		Rich	ard Lend	oir						
Complémen	t d'adress	e												
BP / CS	СР		Comm	une				Cede	¢	Pays				
	75011		PARIS							France	•			•
N° de récé	pissé de d	éclaration	n à l'ord	lre d	es architectes		Conseil	l Régio	nal de					
S12731PC00	0212865						ILE DE I	FRANCE	:					
Téléphone	1	Télé	phone	2	Fax				E-mail					
01 44 64 72	54								agence@	archifd.e	u			
													R	7

Dans l'onglet « Description projet », il convient également de compléter les champs violet-bleu relatifs à la démolition (pour un permis de construire ou un permis de démolir).

Dépôt	> Démolition				+
Description projet	Informations générales de la démolition				
Pièces et délais					
Consultation des services	Nature démolition				0
Règlements applicables					
Décision projet	Commentaires démolition partielle mur de clôture				
Chantier					
Planning					
Synthèse	Description détaillée : Destinations / Surface de plancher				
	Destination	Détail	Démotie (m²)		+
					-
	Informations complémentaires et avant réforme				

